

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

83/547 du 4/7/1983 DII.3  
LECRET N° /MTPS.DGTFP.DFF.SRD.

Portant radiation de Monsieur ILOY  
Didier, Professeur Certifié de  
6° échelon des Services Sociaux  
(Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ICAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 64-165/FP du 22.5.64 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.  
2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret  
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-  
rimis des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n° 3521/MT-DGT-DGAPB du 21.7.67 portant  
intégration et nomination des élèves du Diplôme d'Anglais en ce  
qui concerne ILOY Didier ;  
(/u le décret n° 77-43/MTJ-DGT-DCEPCE du 22.1.77 por-  
tant reclassement et nomination de certains Professeurs  
titulaires d'une Licence en ce qui concerne Monsieur ILOY  
Didier ;  
(/u la lettre REF.DAP.GP-210/224/247/0288/D47 du 27.1.  
83, du Directeur de l'Administration et du Personnel de l'HYDRO-  
CONGO à Brazzaville, transmettant le dossier de l'intéressé détaché  
à la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétroliè-  
res Hydro-Congo ;  
(/u le décret n° 80-345 du 3.9.80 portant reversement  
dans les Entreprises d'Etat, Etablissements Para-Publics, Offi-  
ces, Organismes de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances,  
Sociétés d'Economie Mixte, des Fonctionnaires détachés ou en  
disponibilité et Agents Contractuels de l'Etat exerçant dans  
lesdits Offices, Entreprises, Sociétés et Etablissements  
Publics ;

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 80-345 du 3.9.80 susvisé, Monsieur ILOY Didier, Professeur Certifié de 6° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service détaché à la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (HYDRO-CONGO) à Brazzaville, est radié des Contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

ARTICLE 2.- L'intéressé est intégré définitivement dans les effectifs de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (HYDRO-CONGO) à Brazzaville.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 23.8.82, date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 4 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Antoine NDINGA-GBA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIANA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGTFP.DFF.	5
DFP.BST.	2
DFP B. DE LA DISC.	2
D.B.	3
D.C.F.	2
MEE.	2
SG. MINES SP.	2
SGCM/BC	3
DOSSIER	3
INTRESSE	1
DG HYDRO-CONGO SP.	2
DG. CNPS. SP.	2
MEN. DEPL.	2